



Diseau Couche.

Le Journal de la municipalité de Calixa-Lavallée
Vivre petit dans un monde de grands

vol 16, no 9, septembre 2012

Chèvrerie Le Grand Plodden



Création Louise Lauzon



Près de 50 artisans
exposeront leurs créations
originales
au Centre Communautaire
de Verchères

Place des Artisans

*La Place des Artisans
attend votre visite*

les 20 et 21 octobre 2012

Heures d'ouverture:

*samedi de 11 heures à 18 heures
dimanche de 10 heures à 17 heures*

<http://www.placedesartisans.ca>
Maintenant sur 

Pour renseignements: Diane Chaput 450-583-3658



Les journées de la Culture

À la Mairie de Calixa-Lavallée, 771 chemin de la Boauce

Rencontre avec des artistes et artisans

Vendredi 28 septembre de 19h00 à 21h30, Samedi et Dimanche de 10h00 à 16h30

Sommaire

Page 1	Place des artisans. Les journées de la Culture.
Page 2	Mot de votre conseil municipal. Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil du 2 octobre.
Page 3	Compteur d'eau. Appels d'offres: - Déneigement de la mairie et des bornes-fontaines. - Déneigement et arrosage de la patinoire. Retour de la collecte des déchets aux deux semaines. Collecte spéciale de résidus verts.

Page 4	Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet.
Page 5	Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août à 19h30.
Page 6	Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août à 20h00.
Page 7 à 9	Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre.
Page 9	Comptes acquittés et fournisseurs.
Page 10	La vie... un paradoxe? Campagne d'embellissement.
Page 11	Bibliothèque
Page 12	Journée gratuite à l'Écocentre Marguerite-D'Youville. Activités communautaires.

Page 10	La vie... un paradoxe? Campagne d'embellissement.
Page 11	Bibliothèque
Page 12	Journée gratuite à l'Écocentre Marguerite-D'Youville. Activités communautaires. Avis de recherche



SÉANCE DU CONSEIL
le mardi 2 octobre 2012 à 20h00
Salle municipale
ORDRE DU JOUR préliminaire

Mot de votre conseil municipal

Lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2012, les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité la nomination de Madame Suzanne Francoeur, à titre de directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Elle entrera en fonction officiellement le 24 septembre 2012.

Nous sommes persuadés qu'elle saura relever avec succès les nombreux défis qui l'attendent.
 Bienvenue dans notre municipalité !

À chaque année reviennent les Journées de la culture. Nous vous invitons à consulter la programmation qui a été distribuée dans les foyers. Venez rencontrer les artistes et artisans de chez nous.

N'oubliez pas de consulter le cahier des activités communautaires que vous avez reçu dernièrement par la poste. Bottin très pratique qui regroupe les activités des Loisirs, Comité culturel et patrimonial, Bibliothèque, la Fabrique et le Bar Manoir.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012 - Adoption;
3. Correspondance;
4. Finances
- 4.1 Comptes payés et à payer - Autorisation de paiement;
5. Rapport des comités du conseil
- 5.1 Bâtiments et propriétés municipales
- 5.1.1 Rapport du représentant;
- 5.2 Voirie et aqueduc
- 5.2.1 Rapport du représentant;
- 5.3 Environnement
- 5.3.1 Rapport du représentant;
- 5.4 Urbanisme
- 5.4.1 Rapport du représentant;
- 5.5 Culture et patrimoine
- 5.5.1 Rapport de la représentante;
- 5.6 Loisirs
- 5.6.1 Rapport de la représentante;
- 5.7 Transport et transport adapté
- 5.7.1 Rapport du représentant;
- 5.8 Sécurité civile et prévention des incendies
- 5.8.1 Rapport du représentant;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.



*Madame Suzanne Francoeur,
 directrice générale
 et secrétaire-trésorière
 de la Municipalité de Calixa-Lavallée*

*Donné à Calixa-Lavallée, le 25 septembre 2012.
 par madame Suzanne Francoeur,
 Secrétaire-trésorier, Directrice général,*

Compteur d'eau

Au cours du mois d'octobre, l'employé municipal monsieur André Vincent va passer pour prendre le relevé de votre compteur d'eau. Chaque année nous vérifions le compteur extérieur et intérieur de certaines adresses. Si vous êtes absent lors de la visite de l'employé municipal vous recevrez un avis pour prendre un rendez-vous. Veuillez alors communiquer au bureau municipal au 450 583-6470 poste 1. Nous comptons sur votre collaboration.

La municipalité de Calixa-Lavallée fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.



APPEL D'OFFRES

(DÉNEIGEMENT DE LA MAIRIE ET DES BORNES-FONTAINES 2012-2013)

Le Conseil municipal invite les personnes intéressées à lui soumettre une offre de service pour le contrat de déneigement de la mairie et des bornes-fontaines :

Durée du contrat : du 15 novembre 2012 au 30 avril 2013

Tâches :

- Déneigement du stationnement de la mairie;
- Déneigement des neuf bornes-fontaines;
- Sur appel, déneigement de la mairie et/ou des bornes-fontaines pendant une chute de neige ou suite à une accumulation de poudrière.

Le contractant devra fournir toute la machinerie nécessaire pour effectuer le travail.

Le prix soumis doit être de nature forfaitaire.

Faites parvenir, par écrit, votre offre de service au bureau municipal (771, chemin de la Beauce) au plus tard le vendredi 26 octobre 2012 à 16h00.

(DÉNEIGEMENT ET ARROSAGE DE LA PATINOIRE 2012-2013)

Le Conseil municipal invite les personnes intéressées à lui soumettre une offre de service pour le contrat de déneigement et d'arrosage de la patinoire:

Durée du contrat : du 15 décembre 2012 au 15 mars 2013

Tâches :

- Arrosage tous les jours que la température le permet;
- Nettoyage de la surface dès que nécessaire.

Le contractant devra fournir toute la machinerie nécessaire pour effectuer le travail. Boyau d'arrosage fourni par la municipalité.

Faites parvenir, par écrit, votre offre de service au bureau municipal (771, chemin de la Beauce) au plus tard le vendredi, 26 octobre 2012 à 16h00.

Le prix soumis doit être de nature forfaitaire. La municipalité effectue le paiement en trois versements égaux.

Retour de la collecte des déchets aux deux semaines

La collecte des matières résiduelles sera de retour aux deux semaines, et ce, tout au long de la période hivernale.

Horaire de la collecte des déchets domestiques

Calixa-Lavallée : 1 octobre, 15 octobre, 29 octobre, etc.

Collecte spéciale de résidus verts

La collecte des résidus verts aura lieu le 16 octobre 2012.

Les résidus verts sont les résidus biodégradables produits à partir des activités de jardinage ainsi que de l'entretien de la pelouse et du terrain.

Matières acceptées dans cette collecte :

- * Gazon;
- * Herbe;
- * Résidus de jardinage;
- * Feuilles.

Matières à proscrire à déposer à l'Éco-centre :

Ces matières ne seront pas ramassées avec les résidus verts, car leur décomposition est trop lente.

- * Branches d'arbres;
- * Bois;
- * Paillis;
- * Terre.

Contenants admissibles

Les sacs de plastique, les sacs de papier biodégradables pour résidus (en vente dans les quincailleries et centres de jardin) et une poubelle de capacité maximale de 100 litres sont acceptés.



Heures d'ouverture :

lundi et mardi de 9h30 à 11h30
de 15h45 à 17h30

mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30
de 16h00 à 18h30

vendredi de 9h30 à 11h30
de 13h30 à 15h00

450 583-6470 poste 6

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du 23 juillet 2012 du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce, à compter de 20 heures.

Sont présents : Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, et monsieur le conseiller Daniel Plouffe formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras.

Sont absents: Ghislain Beauregard, Bruno Napert et Pierre St-Louis.

Monsieur Alain Beauregard agit à titre de secrétaire d'assemblée.



A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session. Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit, tel que convoqué :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée;
3. Règlement de modification n°181-26 afin de créer la zone AGR-11 Premier projet - Adoption;
4. Règlement n°274 - Plan d'urbanisme - Avis de motion;
5. Règlement de zonage n°275 - Avis de motion;
6. Règlement de lotissement n°276 - Avis de motion;
7. Règlement de construction n°277 - Avis de motion;
8. Règlement sur les permis et certificats n°278 - Avis de motion;
9. Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°279 - Avis de motion;
10. Location des locaux - Métafilms Inc - Autorisation de signature d'une entente;
11. Signatures;
12. Période de questions du public;
13. Levée de la session.

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

Sur proposition, il est unanimement résolu de nommer monsieur Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée.

3. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N°181-26 AFIN DE CRÉER LA ZONE AGR-11 PREMIER PROJET - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2012;

CONSIDÉRANT la décision no 5714D-060817 de la Commission de protection du territoire agricole du 19 mai 1983;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°181-26 et

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

4. RÈGLEMENT N°274 - PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvette Savaria à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement n°274 sur le plan d'urbanisme. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

5. RÈGLEMENT DE ZONAGE N°275 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Éva Böröcz à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement n°275 sur le règlement de zonage. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

6. RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°276 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Plouffe à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement n°276 sur le règlement de lotissement. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

7. RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°277 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sylvette Savaria à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement n°277 sur le règlement de construction. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

8. RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 278- AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Éva Böröcz à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement n°278 sur le règlement sur les permis et certificats. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

9. RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N°279 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Plouffe à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement n°279 sur le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

10. LOCATION DES LOCAUX - MÉTAFILMS INC - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE

CONSIDÉRANT que Métafilms Inc désire tourner certaines scènes à Calixa-Lavallée, proposant une entente à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le producteur projette d'utiliser la grande salle pour une journée de tournage comme lieu de préparation au tournage et une autre journée pour tourner une petite scène dans le local du conseil;

CONSIDÉRANT l'application du règlement n°224 sur la location des locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

D'AUTORISER la location des lieux identifiés à l'entente proposée, aux conditions et au taux réglementaires. D'AUTORISER monsieur le maire à signer le contrat de location pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

11. SIGNATURES

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

CONSIDÉRANT l'état du recrutement au moment de tenir la séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour l'identification des personnes autorisées à signer divers documents et ce, de façon temporaire référence au recrutement en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

DE NOMMER les membres du conseil Claude Jutras maire et Daniel Plouffe, maire suppléant et, pour le personnel, madame Nicole Jacques, secrétaire, pour la signature des paiements autorisés par le conseil et

D'AUTORISER madame Nicole Jacques à signer tous documents administratifs.

12. PÉRIODE DE QUESTION AU PUBLIC

Le conseil tient une période de question pour les personnes présentes dans l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition, il est unanimement résolu de lever la séance

à 20 h45

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du 28 août 2012 du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce, à compter de 19 heures 30.

Sont présents : Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, et messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis. formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard agit à titre de secrétaire d'assemblée.



A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit, tel que convoqué :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée;
3. Règlement no 280 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) - Avis de motion;
4. Changement de date d'assemblée;
5. Période de questions du public;
6. Levée de la session.

Étant tous présents, ils acceptent l'ajout suivant :

3.1 Règlement no 281 relatif à l'entretien des installations

septiques autres que par traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet - Avis de motion;

**2. NOMINATION D'UN
SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

Sur proposition, il est unanimement résolu de nommer monsieur Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée.

**3. RÈGLEMENT No 280
RELATIF À L'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES (SYSTÈMES
DE TRAITEMENT
TERTIAIRE DE
DÉSINFECTION PAR
RAYONNEMENT
ULTRAVIOLET)-AVIS DE
MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement no 280 concernant l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet). Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**3.1 RÈGLEMENT No 281 RELATIF À
L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES AUTRES QUE PAR
TRAITEMENT TERTIAIRE DE
DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT
ULTRAVIOLET -AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Plouffe à l'effet qu'il déposera pour adoption le règlement no 281 concernant l'entretien des installations septiques autres que par traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**4. CHANGEMENT DE DATE POUR LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 4
SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT qu'une élection provinciale a lieu le soir du 4 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

DE REPORTER la séance ordinaire du 4 septembre 2012 au 11 septembre 2012.

5. PÉRIODE DE QUESTION AU PUBLIC

Le conseil tient une période de question pour les personnes présentes dans l'assistance.

6. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 50.

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du 28 août 2012 du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce, à compter de 20 heures.

Sont présents : Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, et messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis. formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beaugard agit à titre de secrétaire d'assemblée.



A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit, tel que convoqué :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Règlement no 280 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) - Adoption;
3. Période de questions du public;
4. Levée de la session.

Étant tous présents, ils acceptent les ajouts suivants :

1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée;

2.1 Règlement no 281 relatif à l'entretien des installations septiques autres que par traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet - Adoption;

**1.1. NOMINATION D'UN
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

Sur proposition, il est unanimement résolu de nommer monsieur Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée.

**2. RÈGLEMENT No 280
RELATIF À L'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES
(SYSTÈMES DE TRAITEMENT
TERTIAIRE DE
DÉSINFECTION PAR
RAYONNEMENT
ULTRAVIOLET) - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 août 2012;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article no 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées' c. Q-2, r.22 ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit règlement.

2.1 RÈGLEMENT NO 281 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTRES QUE PAR TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET - ADOPTION;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 août 2012; CONSIDÉRANT les dispositions de l'article no 3.3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées' c. Q-2, r.22;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit règlement.

**3. PÉRIODE DE QUESTION
AU PUBLIC**

Le conseil tient une période de question pour les personnes présentes dans l'assistance.

4. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h10

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du mardi 11 septembre 2012 du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce, à compter de 20 heures.

Sont présents : Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, et messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras.

Madame Nicole Jacques agit à titre de secrétaire d'assemblée.



OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 - Adoption;
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2012 - Adoption;
5. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 19h30 - Adoption;
6. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 20h00- Adoption;
7. Règlement n° 273 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - Adoption;
8. Correspondance;
9. Finances
- 9.1 Comptes payés et à payer - Autorisation de paiement;
- 9.2 Recrutement - poste de directeur général, secrétaire-trésorier - entente;
- 9.3 Infotech (logiciel comptable) - Renouvellement du contrat de service;
10. Rapport des comités du conseil
- 10.1 Bâtiments et propriétés municipales
- 10.1.1 Rapport du représentant;
- 10.2 Voirie et aqueduc
- 10.2.1 Rapport du représentant;
- 10.2.2 Taxes d'accise - Modification de la programmation 2010-2013;
- 10.3 Environnement
- 10.3.1 Rapport du représentant;
- 10.4 Urbanisme
- 10.4.1 Rapport du représentant;
- 10.4.2 Règlement de modification no 181-26 afin de créer une nouvelle zone AGR-11 - Assemblée publique;
- 10.4.3 Règlement no274 - Premier projet - Plan d'urbanisme - Adoption;
- 10.4.4 Règlement de zonage n° 275 - Premier projet - Adoption;
- 10.4.5 Règlement de lotissement n° 276 - Premier projet - Adoption;
- 10.4.6 Règlement de construction n° 277 - Premier projet - Adoption;
- 10.4.7 Règlement sur les permis et certificats n° 278 - Premier projet - Adoption;
- 10.4.8 Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale n° 279 - Premier projet

- Adoption;

10.4.9 Offre de service -Arpenteur;

10.5 Culture et patrimoine

10.5.1 Rapport de la représentante;

10.6 Loisirs

10.6.1 Rapport de la représentante;

10.7 Transport et transport adapté

10.7.1 Rapport du représentant;

10.8 Sécurité civile et prévention des incendies

10.8.1 Rapport du représentant;

11. Période de questions;

12. Levée de l'assemblée.

Le point suivant est ajouté :

10.6.2 Lien cyclable - Schéma de la MRC Marguerite d'Youville;

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

Sur proposition, il est unanimement résolu de nommer madame Nicole Jacques, secrétaire d'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 tel que déposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2012

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2012 tel que déposé.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2012 DE 19 H 30

Sur proposition, il est unanimement résolu: D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 19 h 30 tel que déposé.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2012 DE 20 h 00

Sur proposition d, il est unanimement résolu: D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 20 h 00 tel que déposé.

7. RÈGLEMENT N° 273 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance du 3 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux no 273.

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

9. FINANCES

9.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 11 septembre 2012 au montant de 55 940.17\$ soit approuvée.

9.2 RECRUTEMENT DIRECTEUR GÉNÉRAL - SECRÉTAIRE TRÉSORIER - ENTENTE

CONSIDÉRANT la procédure de recrutement complétée;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

DE NOMMER madame Suzanne Francoeur au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, inspectrice en environnement, inspectrice municipal et urbaniste;

D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'entente conclue à cet effet, de plus,

DE DÉSIGNER madame Francoeur responsable de l'accès aux documents et inspectrice responsable de l'émission des permis;

DE FIXER la date d'entrée en fonction au lundi 24 septembre 2012.

9.3 INFOTECH (LOGICIEL COMPTABLE)- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 11 juillet 2012;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu:
DE RENOUVELER l'entente avec Infotech, contrat de base au montant de 3585.00 \$ plus taxes;
D'AUTORISER monsieur le maire et le directeur général à signer l'entente pour la municipalité.

10. COMITÉS DU CONSEIL

10.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

10.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

10.2 VOIRIE ET AQUEDUC

10.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population que les travaux de resurfacement sont terminés.

10.2.2 TAXES D'ACCISE -MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2010-2013

CONSIDÉRANT la résolution no 2011-07-93;

CONSIDÉRANT le délai avec lequel la subvention a été confirmée soit le 27 septembre 2011 lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire alors que la période concernée débutait en 2010;

CONSIDÉRANT que le premier versement a tardé soit encaissé par la municipalité le 28 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que dans l'attente de confirmation des versements depuis le début de la programmation soit 2010 la municipalité a été prudente dans l'engagement des fonds autorisés et qu'ainsi, la programmation d'origine n'a pu être observée;

CONSIDÉRANT que la programmation d'origine, incluant la participation de la municipalité, est la suivante, priorité 4 : 71 840 \$ en 2010, 64 450 \$ en 2011, 134 000\$ en 2012 et 230 000 \$ en 2013;

CONSIDÉRANT que cette programmation doit donc être modifiée, notamment pour le remplacement d'un important ponceau qui devra être réalisé en 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser la modification de la programmation d'origine pour la suivante :
Priorité 1 : aqueduc et incendie (borne sèche), participation de la municipalité : 9 033 \$ en 2010, 31 005 \$ en 2011;

Priorité 4, voirie locale, participation de la municipalité, année 2013 : 20 595 \$.
Participation du ministère : année 2010 : 71 839 \$, année 2011 : 76 221 \$, année 2012 : 92 978\$, année 2013 : 198 619\$.

10.3 ENVIRONNEMENT

10.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis la séance précédente.

10.4 URBANISME

10.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante.

10.4.2 RÈGLEMENT DE MODIFICATION NO 181-26 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGR-11 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la session du 3 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet par le Conseil du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de déterminer aux coordonnées suivantes le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation :

Lieu : bureau municipal : 771, chemin de la Beauce, mercredi le 26 septembre, à 20 h 00

10.4.3 RÈGLEMENT NO274 - PLAN D'URBANISME - PREMIER PROJET- ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°274;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

10.4.4 RÈGLEMENT DE ZONAGE NO275 - PREMIER PROJET- ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°275;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

10.4.5 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO276 - PREMIER PROJET- ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°276;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

10.4.6 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO277 - PREMIER PROJET- ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition , il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°277;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

10.4.7 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 278 - PREMIER PROJET- ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°278;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

10.4.8 RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 279 -PREMIER PROJET- ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°279;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

10.4.9 OFFRE DE SERVICE - ARPENITEUR

CONSIDÉRANT deux invitations auprès deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

DE RETENIR l'offre de service de Denicourt, arpenteurs, géomètres. Au montant de 3000.00\$ plus taxes, comparution à la cour de 150\$ plus les taxes et les frais de déplacements de 0.50\$/kilomètre.

10.5 CULTURE ET PATRIMOINE

10.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Éva Böröcz invite la population à participer aux journées de la culture, le 28,29 et 30 septembre. Lors des journées de la culture le 30 septembre, madame Böröcz vous invite au lancement de son livre Très chère mère.

10.6 LOISIRS

10.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria nous informe que le comité des Loisirs fera une collecte de canettes et de bouteilles consignées, le 7 octobre 2012.

10.6.2 LIEN CYCLABLE - SCHÉMA DE LA MRC MARGUERITE D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée fait partie d'un groupe de 5 villages membres de l'Association des plus beaux

**COMPTES
ACQUITTÉS ET
FOURNISSEURS
DE LA PÉRIODE
AUTORISATION DE
PAIEMENT**

(Suite du procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2012.)

villages du Québec;

CONSIDÉRANT que ces villages ont déjà créé des circuits pour développer le tourisme dans leur secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu: DE DEMANDER à la MRC Marguerite d'Youville de prévoir l'ajout d'un tracé possible permettant de relier ces villages à la route 3 du réseau cyclable de la Route Verte.

**10.7 TRANSPORT ET
TRANSPORT ADAPTÉ
10.7.1 RAPPORT DU
REPRÉSENTANT**

Aucun développement depuis le conseil précédent.

**10.8 SÉCURITÉ CIVILE ET
PRÉVENTION DES INCENDIES
10.8.1 RAPPORT DU
REPRÉSENTANT**

Aucun développement depuis le conseil précédent.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance soit le règlement de modification n° 181-26.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 20.

Ces projets de procès-verbaux ont été épurés par le responsable du journal pour une lecture plus conviviale. Les versions officielles adoptées et archivées à la Municipalité ont préséance.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires des employés	6 999.97
Remises de l'employeur/Fédéral/juin	728.31
Remises de l'employeur/Fédéral/juillet	713.52
Remises de l'employeur/Provincial/avril, mai, juin	6 037.51
Remises de l'employeur/SQ /juin	777.18
Remises de l'employeur/SQ /juillet	777.18
Desjardins sécurité financière/assurances coll./juin	577.24
Desjardins sécurité financière/assurances coll./juillet	577.24
Électricité/931 Petit Côteau	78.79
Électricité/98 chemin de la Beauce	79.78
Électricité/salle municipale	309.75
Électricité/café-rencontre	55.82
Électricité/réserve d'eau	584.78
Électricité/éclairage des rues/juin	138.05
Électricité/patinoire	31.19
Bell/mairie 19 juin au 18 juillet	155.68
Bell/mairie 19 juillet au 18 août	153.70
Fourniture électrique/ Quincaillerie Desmarais	51.18
Bell/Internet	63.24
Bell/cellulaire/juin	74.50
Bell/cellulaire/juillet	39.90
Services de carte Desjardins/Visa/	96.50
Électricité/éclairage des rues/juillet	142.66
Honoraires prof./avocat/Municonseil	339.18
Honoraires prof./avocat/Municonseil	389.48
Honoraires prof./avocat/Municonseil	1 001.72
Vérification, reddition de compte/Brodeur Denoncourt Girouard	402.41
Cartable de procès-verbal, feuilles de minute/Formules municipales	401.07
Forfait de juillet à décembre/Société Mutuelle de Prévention	287.44
Travaux électriques/Les Installations Électriques Jean Provost	541.43
Toilette parc/Charlie Enr.	390.27
Électricité/néon/Quincaillerie Desmarais	113.49
Fournitures, bouton poussoir, nipple, robinet/ Plombexel	75.42
Batterie, mise à jour, transfert de compte/Ordi-Experts Md	758.84
Location du photocopieur/Ricoh	2 014.64
Loisirs/septembre	500.00
Clés/Serrupro	68.99
Asphalte froide/Coop	50.50
Chlore/Coop	68.95
Aqueduc/ analyse d'eau/Laboratoire SM	114.52
Aqueduc/ analyse d'eau/Laboratoire SM	114.52
Aqueduc/ buvette /Quincaillerie Desmarais	8.38
Aqueduc/ union/Quincaillerie Desmarais	8.44
Aqueduc/ union, coude /Quincaillerie Desmarais	3.08
Aqueduc/installation manomètre, temps/Contrôles Provan	730.73
Aqueduc/ couvert de chambre d'eau/Forge Calixa-Lavallée	149.47
Aqueduc/employé/vérification pompe/Beauce	21.01
Aqueduc/employé/toilette au parc	52.53
Aqueduc/employé/chambre, pose jauge/Petit Côteau	42.02
Aqueduc/employé/buvette/parc	21.01
Aqueduc/employé/purge/Lamontagne, Second-Ruisseau	31.52
Aqueduc/employé/chlore/Verchères	15.00
Aqueduc/employé/clé Sorel-Tracy	22.50
Aqueduc/employé/kilométrage	67.51
Aqueduc/achat d'eau/AIBR- juin	1 937.32
Aqueduc/achat d'eau/AIBR- juillet	2 105.67
Aqueduc/ consommation d'eau/Municipalité de Verchères	320.40
Voirie/Location pelle/ /rang lamontagne/C. Perreault Construction	459.90
Voirie/Location pelle/ /chemin de la Beauce/C. Perreault Construction	574.88
Voirie/pierre/Transport C. Jacques & Fils	700.19
Voirie/transport branches/Transport C. Jacques & Fils	380.57
Voirie/ 1er coupe de fauchage/ Ent. Daigneault	403.56
Voirie/ glissière de sécurité/Entreprise Ployard 2000 Inc	2 407.99
Voirie/ location scie/arbres	65.54
MRC/honoraires professionnels/évaluation, modernisation	698.84
MRC/honoraires professionnels/ rôle d'évaluation	2 934.69
MRC/honoraires professionnels/sécurité incendie	60.51
MRC/archives patrimoniales	1 356.98
MRC/cour municipale/ déficit de l'exercice	305.73
MRC/gestion des matières résiduelles/ juillet	4 549.00
MRC/gestion des matières résiduelles/ août	4 549.00
Municipalité de Verchères/brochure REFER	331.13
Frais de mutation	6.00
TOTAL	55 940.17

La vie ... un paradoxe ?

Je t'écris ce mercredi, 19 septembre. Ce matin, j'ai dû mettre un bandeau sur mes oreilles pour me rendre à Verchères à bicyclette. Cet après-midi, vers 3 heures, j'étais en maillot dans l'eau de ma piscine et la température de l'eau était à 67°. Paradoxe, me dira-tu...C'est vrai. Mais combien d'événements ordinaires deviennent paradoxaux au fil des jours.

Regarde bien un bébé qui, tout petit soit-il, possède en lui tous les organes, les muscles nécessaires pour devenir adulte. Son cerveau capte bien vite le moment où il a faim, celui où il a besoin d'être changé ou celui plus subtil où il veut être dans tes bras par nécessité ou pour recevoir ton affection parentale.

Avec les jours, son corps grandit, son esprit laisse place à des mots d'enfant, auxquels aucun adulte n'a pensé. Quelques exemples confirmeront ma pensée. Je

lisais une histoire à Mya, ma petite fille, elle m'arrête et me dit : " Quand je vais être Rollande je vais te lire de belles histoires Mammy ". Jolyanne avait environ 18 mois, elle regardait un livre attentivement, Guylaine l'interpelle, " P'tite minute, maman! ". Je marchais avec Mélodie à Longueuil, voyant les imperfections sur le chemin, elle me dit : " Regarde Mammy, le chemin a des rides ". Emryk me dit : " Tu sais Mammy, je t'aime ". Comment ça ? lui dis-je ; " Je t'aime d'amour ". Adriel, lors d'une forte pluie, regarde déborder les gouttières et dit à son père : " Regarde c'est le déluge ". Quant à Bryan, c'est avec ses beaux yeux bleus qu'il se rend présent.

Pourquoi les fleurs s'ouvrent-elles, pour se refermer chaque soir? Pourquoi les oiseaux chantent-ils toujours? Leurs chants disent à la fois leur tristesse et leur joie. Pourrais-tu voir les étoiles sans la noirceur de la nuit? Et le contact humain peut être différent d'une personne à une autre. Sans dire un mot, je me sens bien avec quelqu'un; et parfois le fil conducteur, même après plusieurs mots ne passe pas. Question, réflexion, arriveront-elles à donner une réponse? À toi d'y réfléchir...donne-moi des éléments de ta réponse.



Je t'écrivais au début de cette lettre, que je suis allée dans ma piscine, l'eau était si claire que j'y voyais le ciel et les nuages blancs parlant de la clarté de la nature si épatante. 45 minutes à " barboter " comme une enfant heureuse. Que m'ont donné ces minutes? Du bon temps, de la fraîcheur et la certitude de garder à mon cœur d'enfant sa clarté et sa fraîcheur et je " tripe " dans mes pensées. Folle, sûrement un peu... Cependant

qu'elle est douce ma folie puisqu'elle me permet de respirer l'air pur du matin, quand je salue Jean-Pierre, quand je monte à vélo pour visiter mes amis, quand je cueille les légumes de mon potager, quand j'écoute des personnes âgées me raconter leurs souvenirs, quand mes petits-enfants me sautent dans les bras, quand l'air est parfumé par les fleurs, je me sens vivante et vibrante.

Et toi, mon ami, mon amie, comment s'exprime ta douce folie. Trouve des occasions et partage-les, ton sourire dira ta joie et l'offrira à des personnes qui croient être nées pour " un petit pain ".
Ton amie, Rollande.



CAMPAGNE D'EMBELLISSEMENT

Regarde, admire, peut-être as-tu trouvé des gagnants?

Merci aux personnes participantes.

Rollande



Bibliothèque Calixa-Lavallée
Heures d'ouverture :
mercredi, de 19 h 00 à 20 h 30
samedi, de 9 h 30 à 12 h 00
Téléphone,
pendant les heures d'ouverture:
583-5417 ou 583-6470

Adresse courriel :

calixa.lavallee@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Site internet :

www.reseaubibliomonteregie.qc.ca/calixa

Semaine des bibliothèques publiques

La semaine des bibliothèques publiques se tiendra du 20 au 27 octobre 2012.

Concours

Du 1er au 31 octobre 2012, le concours **Tout sur tout** s'adresse à tous les résidents du Québec.

Encore cette année, il s'agit d'un bulletin de participation électronique, il suffit de le compléter et de répondre correctement à la question mystère.

Consultez le site web de la semaine : <http://semainedesbibliotheques.com> pour plus de détails sur les prix à gagner et les règlements.

Animation pour les jeunes

Le zoo de Granby viendra le dimanche 14 octobre 2012 à 10h00 nous présenter les prédateurs du ciel.



Les oiseaux vous fascinent? Voyez comment ils font pour voler. Découvrez comment ils se servent de leur bec et de leurs pattes. Les oiseaux de proie vous intéressent particulièrement? Nous vous présentons deux magnifiques spécimens vivants.

Informations

L'abonnement pour la bibliothèque est gratuit pour tous les résidents de Calixa-Lavallée.

Si nous n'avons pas le livre que vous nous avez demandé, nous l'emprunterons pour vous dans le réseau biblio.

L'automne est à nos portes, pourquoi pas une sortie familiale à la bibliothèque.



Journée gratuite à l'Écocentre Marguerite-D'Youville

Verchères, le 19 septembre 2012 - Dans le cadre de la *Semaine québécoise de réduction des déchets*, qui se tiendra du 14 au 21 octobre 2012, la MRC de Marguerite-D'Youville offre **aux citoyens résidentiels** d'utiliser gratuitement les services de l'écocentre.

Quand : le vendredi 19 octobre 2012

Où : **Écocentre, Secteur Nord**
4111, route Marie-Victorin, à Contrecoeur
de 9 h à 18 h*

Écocentre, Secteur Sud
1975, chemin de l'Énergie (anciennement chemin du Lac), à Varennes
de 8 h à 18 h*

Quoi : 1 voyage par adresse
Volume maximal : 200 pi³

Qui : Résidents seulement (avec preuve de résidence)

*Pour l'occasion, les deux points de service de l'écocentre prolongeront leurs heures d'ouverture jusqu'à 18 h.

Important : Seules les matières apportées par les résidents de la MRC de Marguerite-D'Youville seront acceptées gratuitement (preuve de résidence obligatoire). Les frais habituels s'appliquent pour les institutions, commerces et industries (ICI).

Matières acceptées : Résidus domestiques dangereux (RDD), matériaux de construction et de rénovation, résidus verts, articles volumineux, matériel informatique et électronique, etc.

N'OUBLIEZ PAS, LE TRI DES MATIÈRES EST OBLIGATOIRE!

Information : 450-583-3301, poste 242
514 856-5701 (sans frais), poste 242
infomrc@margueritedyouville.ca
www.margueritedyouville.ca

RAPPEL - ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES À CALIXA-LAVALLÉE

EN SEPTEMBRE

- Le 17 Début des cours de zumba (info : 450-583-6470, poste 5)
Le 28 Partie d'huîtres au Bar Le Manoir (info 450-583-0060)
Les 28,29 et 30 Journées de la Culture (info 450-583-6470, poste 5)

EN OCTOBRE

- Le 7 Collecte des canettes dès 10h00 (info : 450-583-6470 poste 5)
Le 13 Atelier de faux vitrail avec Gigi Gélinas / Décoration de moustiquaire (info : 450-583-6470 poste 5)
Le 14 Animation à la bibliothèque avec le Zoo de Granby (info : 450-583-6470 poste 4)
Le 20 Décoration de citrouilles (info : 450-583-6470 poste 5)
Le 26 Party d'Halloween, au Bar Le Manoir (info : 450-583-0060)
Le 27 Atelier " bouffe épouvante " d'Halloween (info : 450-583-6470, poste 5)

* À moins d'indication contraire, les activités ont lieu à la Mairie au 771 chemin de la Beauce.

* Pour plus de détails concernant ces activités, voir le dépliant sur les activités communautaires que vous avez déjà reçu.

Petites escapades automnales

Il était une fois cinq des plus beaux villages du Québec (membres de l'Association des plus beaux villages du Québec) sur les rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu là où les majestueux clochers se saluent, témoins tranquilles d'un passé bien vivant. Découvrez les circuits patrimoniaux, les rues étroites, les maisons ancestrales et les monuments historiques qui font la fierté de notre région montréalaise. Sillonnez nos campagnes et nos routes panoramiques et laissez-nous vous accueillir chaleureusement et tombez en amour avec nos attraits naturels,



agricoles, patrimoniaux et agrotouristiques. Admirez un paysage des plus champêtres tout au long de votre route et empruntez le pittoresque traversier qui vous mènera à Saint-Denis-sur-Richelieu en moins de cinq minutes. Vivez une escapade hors du commun et voyez la richesse de ce que nos cinq plus beaux villages de la région ont à vous offrir. La brochure *Entre fleuve et rivière* vous propose des petits circuits des plus agréables surtout en cette période où l'automne illumine de ses couleurs les arbres qui bordent les rangs. Vous pourrez vous procurer cette brochure à la Mairie, à la bibliothèque, au Bar le Manoir et à la Maison-de-pierre.



Pas besoin d'aller très loin pour faire de jolies découvertes. Ici-même et tout autour!

Avis de recherche

Le Comité des loisirs ainsi que le Comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée, sont à la recherche de **membres additionnels**. Bien qu'ils travaillent souvent ensemble pour organiser et mener certaines activités, ces deux comités sont différents, ont chacun leur entité et leur mandat. Mais rien n'empêche un membre de faire partie des deux...Vous verrez, y a plein de plaisir aux deux!

Devenir membre, c'est ...

- Faire partie d'une équipe dynamique vraiment "l'fun", pas compliquée, de bonne humeur et ouverte à toute nouvelle idée;

- Participer à une réunion par mois;
- Contribuer selon ses disponibilités, à l'organisation des différentes activités au cours de l'année (pour avoir une bonne idée, consultez le cahier des activités communautaires que vous avez reçu dernièrement, vous y trouverez celles organisées par ces deux comités);

Alors, si la vie communautaire vous intéresse et que vous désirez y ajouter votre participation et votre aide, c'est le moment de joindre ces équipes!

Invitation toute spéciale aux **ados et jeunes adultes**. Vous avez votre place parmi nous. Vos bonnes idées sont attendues.

Pour donner vos coordonnées, composez le 450-583-6470, poste 5. SVP bien indiquer si vous désirez être membre du Comité des loisirs ou du Comité culturel et patrimonial, ou...des deux.

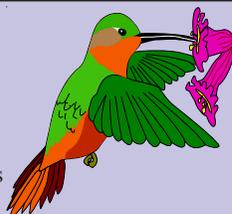
Encore une fois, bienvenue à toutes et à tous!

L'équipe du journal:

Éditeur: Municipalité de Calixa-Lavallée

Directeur: Gérard Guérin

Collaborateurs: Suzanne Francoeur, Nicole Jacques et Diane Parent. Un comité ad hoc de bénévoles oeuvre pour la lecture et la révision des textes pour chacun des numéros du journal.



L'oiseau-Mouche se dégage de toutes responsabilités en rapport aux opinions publiées.

Courriel de la municipalité: info@calixa-lavallee.ca

Courriel du directeur du journal : gerard.guerin@polymtl.ca

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec (PER 0-392)

Bibliothèque nationale du Canada (No AMICUS 25343104)